Paris, le 21 mars 2022. L'arrêt de la commercialisation du seul traitement autorisé chez l'enfant pour soigner les teignes
, la griséofulvine
, en 2021
,
a conduit l'ANSM et les sociétés savantes
, la
Société Française de Dermatologie,
la
Société Française de
M
ycologie
M
édicale,
la
Société Française de Pédiatrie,
la
Société Française de
D
ermatologie
Pédiatrique
et la Société Française de Pathologie Infectieuse de langue française
,
à réévaluer dans l'urgence les options thérapeutiques possibles pour proposer de nouvelles modalités de prise en charge des teignes du cuir chevelu chez l'enfant.

Les teignes font parties d'un groupe de maladies de la peau et des phanères (cheveux, poils, ongles) dues à des champignons appelés dermatophytes. Elles touchent essentiellement les enfants.
La teigne
n'est pas une maladie
infectieuse
grave mais elle
est très

contagieuse
. Elle affecte
souvent
des populations précaires d
'Afrique
sub-saharienne
.

Pour pallier l'arrêt de la commercialisation du seul traitement disponible pour soigner les teignes , dès 2021, un groupe de travail a été constitué,
intégrant les membres des sociétés savantes impliquées
et
coordonné
par le Centre de Preuves en dermatologie
.
Ce groupe a proposé
une alternative thérapeutique en élaborant
un nouvel algorithme de prise en charge des enfants atteints de teigne afin de répondre à une nouvelle situation.

Une nouvelle alternative thérapeutique : la terbinafine et l'itraconazole

Les sociétés savantes sous l'impulsion du centre de preuve ont proposé des alternatives à la

griséofulvine fondées sur l'expérience, la littérature, les données des études observationnelles, les essais thérapeutiques disponibles et le s recommandations allemandes et anglaises.

L'ANSM a validé et intégré l'algorithme proposé.

En France, les dermatophytes, les plus fréquentes appartiennent au genre Trichophyton puis Microsporum. En cas de suspicion clinique de teigne, il est recommandé de pratiquer un prélèvement mycologique dès que possible.

La prise en charge repose sur des mesures d'hygiène associées à un traitement antifongique local (crème, shampoing ou lotion) et un traitement antifongique administré par voie orale :

- La terbinafine (dirigée contre le Trichophyton) est le traitement probabiliste à instaurer d'emblée,

- L'itraconazole est utilisé pour traiter le Microsporum, soit lorsque l'examen direct mycologique initial est clairement en faveur de ce champignon, soit lorsque les résultats des cultures l'ont identifié.

Le traitement doit être réévalué à 4 semaines.

Les enfants de moins de 10 kg relèvent d'une prise en charge hospitalière.

Pour accéder à l'algorithme de prise en charge des teignes, cliquez sur https://centredepreuves.sfdermato.org/#hot-topics

Les Experts du Groupe de travail sur les teignes

- Sébastien BARBAROT
  Centre de Preuves en Dermatologie (CDP)
  Société Française de Dermatologie Pédiatrique (SFDP)
  Société Française de Dermatologie (SFD)
- Annabel MARUANI
  Centre de Preuves en Dermatologie (CDP)
  Société Française de Dermatologie Pédiatrique (SFDP)
  Société Française de Dermatologie (SFD)
- Jean-Pierre GANGNEUX
  Société Française de Mycologie Médicale (SFMM)
- Marion CASERIS
  Groupe de Pathologie Infectieuse Pédiatrique de la Société Française de Pédiatrie (GPIP, SFP)
- Christelle MOREAU
  Pharmacie, Hôpital Robert Debré, Paris
- Sophie BRUN
  Société Française de Mycologie Médicale (SFMM)
- Françoise BOTTEREL
  Société Française de Mycologie Médicale (SFMM)
- Jean MENOTTI
  Société Française de Mycologie Médicale (SFMM)
- Julie TOUBIANA
  Groupe de Pathologie Infectieuse Pédiatrique de la Société Française de Pédiatrie (GPIP, SFP)
  Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française (SPILF)
- Laurent CHOUCHANA
  Centre Régional de Pharmacovigilance, Hôpital Cochin, Paris (CRPV)
- Marie BEYLOT-BARRY
  Centre de Preuves en Dermatologie (CDP)
  Société Française de Dermatologie (SFD)
- Nicolas DUPIN
  Centre de Preuves en Dermatologie (CDP)
  Société Française de Dermatologie (SFD)
- Bernard GUILLOT
  Centre de Preuves en Dermatologie (CDP)
  Société Française de Dermatologie (SFD)
- Olivier CHOSIDOW
  Centre de Preuves en Dermatologie (CDP)
  Groupe Infectiologie Dermatologique et Infections Sexuellement Transmissibles (GRIDIST)
-

A propos de la Société Française de Dermatologie et de pathologie sexuellement transmissible,

SFD

Association reconnue d'utilité publique depuis 1895, la Société Savante a pour mission la promotion des actions de santé publique, de prévention et d'éducation dans tous les domaines de la dermatologie que ce soit à travers le soutien de la recherche médicale, le développement de la formation continue ou l'évaluation des soins.

Pour amplifier son soutien à la Recherche, le Fonds de dotation de la SFD permet par ailleurs de subventionner des projets de recherche chaque année, dans des domaines très divers comme la génétique, les médicaments innovants et l'amélioration de la qualité de vie des patients atteints de maladies dermatologiques.

La SFD a aussi pour objectif d'informer le grand public sur la dermatologie, ses maladies et leurs traitements en particulier.

La SFD est administrée par un Conseil d'Administration comprenant des dermatologues libéraux, hospitaliers et hospitalo-universitaires, renouvelés par tiers chaque année.

A propos de la Société Française de Dermatologie Pédiatrique

La Société Française de Dermatologie Pédiatrique a pour objectifs de promouvoir la dermatologie pédiatrique dans les domaines de soins, de la recherche et de l'enseignement, de faciliter la communication entre les médecins prenant en charge les enfants atteints de maladies cutanées, de favoriser l'information dans le grand public.

A propos du Centre de preuves en dermatologie

Le Centre de Preuves en Dermatologie a été créé en avril 2015. Il est le fruit d'une convention signée entre le Collège des Enseignants en Dermatologie de France (CEDEF), la Fédération Française de Formation Continue et d'Évaluation en Dermatologie-Vénéréologie (FFFCEDV), la Société Française de Dermatologie (SFD), et la Haute Autorité de Santé (HAS).
Le Centre de Preuves en Dermatologie a pour mission de fournir des aides à la décision en Dermatologie en réalisant des analyses synthétiques de la littérature et des recommandations. L'actualisation des recommandations sur la prise en charge de l'acné établies par l'AFFSAPS en 2007, fut l e premier travail initié par cette structure . La HAS a donné son label méthodologique à ce travail. Les deux défis que souhaite relever le centre de preuves en dermatologie sont d'actualiser régulièrement les données et de mettre les informations à disposition sous une forme utile dans la pratique quotidienne, rapide et facile d'accès via u n ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Société Française de Dermatologie et de pathologie sexuellement transmissible (SFD)

MAISON DE LA DERMATOLOGIE

10, Cité Malesherbes – 75009 Paris – Tel. : 01.43.27.01.56

Contact email : secretariat@sfdermato.com

Site de la SFD : www.sfdermato.org

Site du Fonds de dotation : www.dermato-recherche.org

Site grand public : www.dermato-info.fr